

allait en discuter sous peu avec ses collègues. C'est sans doute le premier bill dont nous sommes saisis qui n'a jamais été discuté au cabinet, si l'on se fie aux déclarations faites par le ministre depuis quelques semaines.

Deux problèmes majeurs se posent ici. D'abord, la règle de 48 p. 100, raison principale du projet de loi. Comme le ministre l'a souligné dans ses observations, si au fil des ans le pensionné touchait une pension de 48 p. 100, sa veuve—c'est habituellement elle qui lui survit, mais le contraire peut se produire—recevrait \$550 par mois jusqu'à la fin de ses jours. Si, par contre, son mari touchait 47 p. 100, elle ne recevait alors absolument rien. Cet état de choses est si injuste qu'il a fait l'objet de débats et de questions à la Chambre depuis que j'y suis. Et, à vrai dire, il n'a commencé à s'améliorer qu'il y a à peu près un an, alors que j'ai demandé au personnel du MAAC de rédiger le bill C-28.

J'aimerais ici exprimer toute ma gratitude au personnel du ministère des Affaires des anciens combattants. Je puis dire au ministre que son personnel est ce qu'il y a de mieux. Il a accepté le changement de gouvernement de façon strictement professionnelle. J'ai tout simplement suggéré un moyen de contourner la règle de 48 p. 100 et de calculer la pension du survivant en fonction de la pension d'invalidité, brisant ainsi l'embâcle qui explique qu'on n'ait rien fait auparavant au sujet du projet de loi. Les fonctionnaires y ont travaillé avec tout leur cœur. Ils y ont apporté leurs propres idées nouvelles. J'étais très satisfait du bill qui a été présenté.

Bien franchement, je crois que le bill à l'étude contient certaines améliorations, mais d'autres changements ne me paraissent pas très heureux. Le bill C-28 a été lu pour la première fois à la Chambre le 6 décembre dernier. Il avait été convenu que la Chambre l'adopterait avant Noël. Toutefois, pour une raison que je n'arrive pas à comprendre, le NPD a présenté une motion à la Chambre à laquelle les libéraux n'ont pu résister. C'était une occasion de renverser le gouvernement conservateur. J'en ai parlé aujourd'hui avec un député du NPD. Il m'a dit que l'occasion s'offrait de présenter une motion que les libéraux appuieraient. Les néo-démocrates croyaient que les libéraux rejetteraient une motion rédigée dans le terme du manifeste de Regina. Je lui ai dit de ne pas se faire d'illusions, que les libéraux auraient voté pour Satan lui-même pour se retrouver au pouvoir.

Le bill est resté en plan au *Feuilleton* à cause de la défaite du gouvernement conservateur le 13 décembre. Il est difficile à croire que le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) qui, plus que tout autre à la Chambre, a travaillé pour que justice soit rendue aux pensionnés, ait pu appuyer la motion qui a fait expirer le bill au *Feuilleton*. C'est ce député qui a appuyé la motion de défiance.

L'histoire se répète aujourd'hui. Il y a quelques minutes, ce même député a appuyé une autre motion néo-démocrate qui aurait eu pour effet de faire ajourner la Chambre aujourd'hui. Le ministre est sorti exprès de l'hôpital pour être présent parmi nous à l'occasion de l'étude du bill. Je pouvais à peine en croire mes oreilles lorsque j'ai entendu tout à l'heure le député de Vancouver-Kingsway (M. Waddell) proposer que la Chambre s'ajourne cet après-midi pour étudier une autre question, avec l'appui du député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles).

**M. Knowles:** J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Le député se rend sûrement compte que la motion proposée

#### *Anciens combattants—Loi*

par le député de Vancouver-Kingsway concernait un débat sur une motion d'ajournement; si elle avait été adoptée, le débat aurait eu lieu à 8 heures ce soir. La motion n'aurait donc pas paralysé les travaux de cet après-midi.

**M. McKinnon:** J'apprécie, comme toujours, les avis que nous donne l'honorable député sur les règles de procédure.

Le principal problème, à mon avis, concerne la règle de l'invalidité à 48 p. 100. Nous devrions tenir compte de ce qui arrive aux veuves. Si notre bill avait été adopté, les veuves auraient commencé à toucher des prestations le 1<sup>er</sup> avril. Avec le bill C-40, elles ne le pourront que le 1<sup>er</sup> octobre. Une quinzaine de milliers de veuves en sont privées depuis le 1<sup>er</sup> avril et vont continuer de l'être jusqu'au 1<sup>er</sup> octobre parce que le gouvernement de mon parti a été renversé sur la motion du NPD.

• (1600)

Les gens qui ont le sens social doivent avoir un poids sur la conscience en pensant à ces 15,000 veuves qui ne touchent pas la pension à laquelle la Chambre leur reconnaît le droit. Je regrette que le ministre n'ait pas réussi à trouver l'argent nécessaire pour faire verser ces pensions rétroactivement. Lorsque notre budget a été présenté, j'ai été avisé par un administrateur très compétent qu'il y avait suffisamment d'argent pour financer ce bill. Peut-être le ministre a-t-il décidé de placer l'argent ailleurs. J'ai remarqué qu'il s'était fort vanté de l'avoir consacré aux allocations aux anciens combattants.

Je ne voudrais pas prendre trop de temps, cependant il y a beaucoup de modifications complexes aux allocations des anciens combattants. Mais cela peut se résumer ainsi: les anciens combattants de moins de 65 ans qui touchent les allocations vont recevoir \$10 de plus par mois s'ils sont célibataires, et \$12 s'ils sont mariés. Voilà qui est bien. Mais il y a autre chose. Ceux qui ont plus de 65 ans vont s'apercevoir que, pour la première fois dans notre histoire, leur supplément de revenu garanti va être considéré comme revenu imposable. Jusqu'ici, le supplément de revenu garanti touché par les anciens combattants de 65 ans ou plus recevant l'allocation a toujours été soustrait à l'impôt. Voilà donc un avantage enlevé aux anciens combattants âgés.

Il me semble qu'avec le temps, cela va faire beaucoup d'argent. Les députés comprendront que le gros des anciens combattants sont maintenant dans cette tranche d'âge. J'ai ici certains chiffres qui font voir que tous les anciens combattants à peu près qui ont droit à la pension sont dans la tranche de 50 à 65 ans. Il y en a quelques-uns de plus de 65 ans à l'heure actuelle, 90,000 environ, mais 264,000 ont de 55 à 59 ans sur un total de 900,000.

Ceux qui vont profiter de cette mesure, comme on le verra au premier coup d'œil, ce sont ceux de 55 à 65 ans. Le ministre nous a dit, comme s'il s'agissait d'un échange, que les personnes de moins de 65 ans auront plus de prestations et que celles de plus de 65 ans en auront moins. Ceux qui vont avoir 65 ans dans très peu de temps vont constituer la grande majorité des anciens combattants, et ils toucheront moins que si l'on n'avait rien fait, c'est-à-dire si le supplément de revenu garanti était resté soustrait à l'impôt. Telle n'est pas l'impression que le ministre des Affaires des Anciens combattants (M. MacDonald) a donnée lorsqu'il a répondu, le 3 juin, à la question suivante du député de Winnipeg-Nord-Centre: